

LE VALMARIN
Quartier de Pretreville
14600 Gonneville sur Honfleur
02.31.89.23.63
06.79-98-44-50
reservation@levalmarin-honfleur.com



Conditions Générales

1 - CAUTION

A l'arrivée du locataire, outre le loyer, une caution dont le montant maximum pourra être égal au prix d'une demi-semaine de location de haute saison d'été peut être demandée par le propriétaire. Ce montant est applicable pour les contrats saisonniers n'excédant pas quatre semaines. La caution sera remboursée sous huitaine par courrier, déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

3 - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre les chambres d'hôtes en bon état. La location conclue entre les parties du présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

4 --NOMBRE DE LOCATAIRES

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat au de recevoir une majoration déterminée par le Relais Départemental.

5 - ANIMAUX

Seuls les animaux familiers indiqués au présent contrat seront acceptés par le propriétaire, animaux acceptés seulement dans certaines chambres.

6 - INVENTAIRE - ETAT DES LIEUX

Un inventaire sera effectué par le propriétaire ou son représentant au début et à la fin de la période de location.

7 - PAIEMENT

Réservation

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant de votre séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto.

Solde

Le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux.

8 - CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception .

a) Avant l'entrée en jouissance -

- L'acompte reste acquis au propriétaire si les chambres d'hôtes n'ont pu être relouées pour la même période et au même prix.
- L'acompte est restitué quand les chambres d'hôtes ont pu être jouées pour la même période et au même prix.

b) A la date d'entrée en jouissance (au dans les 24 heures qui suivent) -

L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde de la location.

c) Si le preneur ne se manifeste pas avant 20 heures à la date d'arrivée prévue sur le présent contrat - Le présent contrat devient nul.

- L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde de la location. Le propriétaire peut disposer de ses chambres .

En cas d'annulation de la location par le propriétaire, celui-ci reverse au locataire le double du montant de l'acompte qu'il a perçu